



DECISION N° 2023-963

**convention de mise à disposition gratuite entre la
Ville de Perpignan et l'association Union
Départementale des Retraités et Veuves de la Police
Nationale pour l'occupation de la salle 2.3 à la
Maison des Associations de Saint Matthieu - 25 rue
de la Lanterne**

Direction Mairies de Quartier et GRU
Mairie Quartier CENTRE HISTORIQUE

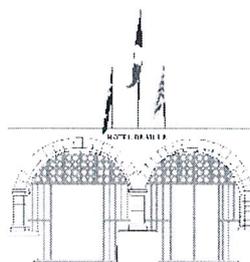
Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 Juillet 2020 portant subdélégation de signature à Madame Isabelle BERTRAN, Adjoint au Maire, quartier Centre,
- Considérant que l'Union Départementale des Retraités et Veuves de la Police Nationale, représentée par Monsieur Robert AYACHE, Président, a sollicité la mise à disposition de la salle 2-3 de la Maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Union Départementale des Retraités et Veuves de la Police Nationale, la salle 2-3 de la Maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne, pour l'accompagnement de ses adhérents dans les démarches administratives.

ARTICLE 2 : Cette convention est conclue pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de quartier Centre.



ARTICLE 3 : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **01 SEP. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230901-177537-AV-1-1

Accusé reçu le : **01 SEP. 2023**

Affiché le : **01 SEP. 2023**

Mme Isabelle BERTRAN,

Pour le Maire
Par subdélégation
L'Adjoint

